



**PRÉFET  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat  
général**

## **AÉRODROME DE MENDE BRENOUX**

### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**portant sur le projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement**

En application de l'arrêté préfectoral n°PREF-BCPPAT-2023- 194- 003 du 13 juillet 2023, le projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Mende-Brenoux, situé sur le territoire des communes de Mende et de Brenoux, est soumis à une enquête publique.

Cette enquête se déroulera pendant 19 jours consécutifs sur les territoires des communes de Mende, siège de l'enquête, de Brenoux, et des communes dont le territoire est concerné par le périmètre des servitudes de dégagement, **du lundi 25 septembre 2023 (9h) au vendredi 13 octobre 2023 (17h) inclus.**

Le maître d'ouvrage de l'opération est la direction de la sécurité de l'aviation civile sud (DSAC).

M. Yves HEBRARD, ingénieur des mines, en retraite, est désigné commissaire enquêteur. Mme Lucette VIALA est désignée commissaire enquêteure suppléante. Le commissaire enquêteur siègera et recevra en personne, les observations du public en mairies de Mende et de Brenoux les jours suivants :

- lundi 25 septembre 2023 de 9h à 12h, en mairie de Mende ;
- mercredi 4 octobre 2023, de 9h à 12h, en mairie de Brenoux ;
- mercredi 4 octobre 2023, de 14h à 17h, en mairie de Mende ;
- vendredi 13 octobre 2023 de 14h à 17h, en mairie de Mende.

Pendant le délai précité :

- le dossier de l'enquête sera consultable en mairies de Mende, Brenoux, Badaroux, Balsièges, le Chastel Nouvel, Lanuéjols, Saint Bauzile, Saint Etienne du Valdonnez et Sainte Hélène, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

- les observations du public devront être :

- soit portées sur les registres d'enquête déposés en mairies de Mende, Brenoux, Badaroux, Balsièges, le Chastel Nouvel, Lanuéjols, Saint Bauzile, Saint Etienne du Valdonnez et Sainte Hélène,
- soit adressées, par écrit, à la mairie de Mende – place de Gaulle - 48000 Mende - à l'attention de M. le commissaire enquêteur – « enquête aérodrome »,
- soit présentées verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences en mairies de Mende et de Brenoux ;
- soit adressées par courrier électronique à l'adresse suivante :  
[ep-aerodrome@laposte.net](mailto:ep-aerodrome@laposte.net) (ces observations seront publiées sur le site internet de l'État).

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de Mende, Brenoux, Badaroux, Balsièges, le Chastel Nouvel, Lanuéjols, Saint Bauzile, Saint Etienne du Valdonnez et Sainte Hélène, ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial), pour y être consultée par le public.

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse: [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr) à la rubrique « Publication/enquêtes publiques/autres enquêtes publiques».

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.

Au terme de la procédure, le plan de servitudes aéronautiques de dégagement sera susceptible d'être approuvé par arrêté ministériel.

Pour le préfet, et par délégation,  
le sous-préfet de Florac  
**Signé** : David URSULET